

AR PREFECTURE

006-210600631-20160924-24\_09\_2016\_11-DE  
Reçu le 27/09/2016

# DICRIM

## Document d'information communal sur les risques majeurs

**GARS**



**informez-vous**

AR PRÉFECTURE

Madame, Monsieur,

006-210600631-20160924-24\_09\_2016\_11-DE  
Reçu le 27/09/2016

Le DICRIM - document d'information communal sur les risques majeurs - a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures, affectant le territoire, et la population de la commune de Gars.

Il s'appuie sur le document de la préfecture, et sur le plan communal de sauvegarde.

Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques

Ce livret vous informe des consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence, connaître les bons réflexes à adopter en cas d'événement, nous donne l'assurance de mieux faire face à un risque, grâce à des gestes, et des actions simples à mettre en œuvre, mais essentielles pour assurer notre sauvegarde.

J'attire votre attention sur la nécessité de conserver ce livret, il sera actualisé régulièrement par la commune, il vous suffira de le mettre à jour.

Ne soyons pas pessimistes, les catastrophes sont extrêmement rares, les risques naturels ont toujours existé, et les risques technologiques sont gérés par des hommes responsables. Malheureusement, il arrive que certaines personnes soient victimes parce qu'elles s'exposent inutilement, sans conscience du danger.

Bien sûr la municipalité est en contact avec l'ensemble des services de l'État, et des services de secours pour connaître et diminuer les risques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire de GARS

Marino CASSEZ

## Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## Le risque feu de forêt sur Gars et les derniers évènements

Les espaces forestiers à Gars représentent près de 1260 hectares, soit presque 82 % du territoire communal. Au cours des trente dernières années, un seul incendie, à proximité du chef-lieu, a détruit 90 hectares le 26 avril 1975.

Les hameaux de la Petite Forêt, la Forêt et la Gravière sont situés sur des zones sensibles aux incendies de forêt.

## MESURES DE PREVENTION PRISES SUR GARS

### PREVENTION

Les mesures générales de prévention visent à empêcher l'éclosion d'un sinistre. Il existe une réglementation sur l'emploi du feu, avec ses périodes rouges (interdiction de brûler du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) orange (du 1<sup>er</sup> février au 31 mars : période non applicable sur la commune) et vertes (qui couvre le reste de l'année).

Le débroussaillage est une obligation. Les arrêtés préfectoraux 2014-452 et 2014-453 du 10 juin 2014 réglementant l'emploi du feu et fixant les règles du débroussaillage obligatoire sont consultables en mairie.

### PREVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

### PROTECTION

Des aménagements de terrain sont réalisés sur Gars en matière de défense contre l'incendie : création de pistes coupe-feu, installation d'hydrants normalisés (60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures), voies de bouclage pour assurer une meilleure sécurité des habitants et des moyens humains et matériels engagés dans la lutte contre les incendies.

## Consignes générales face à un feu de forêt

### AVANT : S'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : Respecter les consignes

- Éteindre les foyers résiduels.

### L'incendie approche



dégagez les voies d'accès  
et les cheminements  
d'évacuation  
arrosez les abords



fermez les vannes  
de gaz et de produits  
inflammables

### L'incendie est à votre porte



rentrez rapidement  
dans le bâtiment  
le plus proche



fermez volets, portes  
et fenêtres

calfeutrez avec des  
linges mouillés



ne vous approchez  
jamais d'un feu de forêt  
ne sortez pas sans ordre  
des autorités

### Pour en savoir plus...

› [www.prim.net](http://www.prim.net)  
site portail thématique du ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de  
l'Aménagement du territoire dédié à  
la prévention des risques majeurs

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)  
site de la préfecture des Alpes-  
Maritimes

› [www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)  
site d'information sur les risques  
majeurs à destination des maires  
et des élus locaux

› [www.promethee.com](http://www.promethee.com)  
site présentant les données chiffrées  
sur les incendies de forêt (superficie,  
nombre, répartition) pour quinze  
départements méditerranéens

› [www.cypres.org](http://www.cypres.org)  
site d'information sur les risques  
majeurs en Région Provence-Alpes-  
Côte-d'Azur

## LE RISQUE INONDATION

### Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine, l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

### Le risque d'inondation sur Gars et les derniers évènements

La commune de Gars se situe dans le bassin versant de l'Estéron, affluent du Var.

Suite aux fortes précipitations de 1994, l'Estéron et le Praconi ont vu leur cours gonfler de façon importante sans toucher de surface urbanisée.

Des résidences estivales se situent dans des zones sensibles aux inondations de l'Estéron.

## MESURES DE PREVENTION PRISES SUR GARS

### PREVENTION

La maîtrise de l'urbanisation aux abords des cours d'eau s'exprime au travers du POS (Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration), qui prend en compte les zones inondables de la commune.

Afin d'éviter de nouveaux problèmes, des travaux de bassin écrêteur, d'amélioration des vallons naturels, de curage ainsi que de nouveaux réseaux ont été réalisés et ce depuis plusieurs années. Des études hydrauliques sont également venues renforcer la connaissance en plusieurs points sensibles de la commune.

### PREVISION

Les précipitations, le niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau sont surveillés en permanence. Le SISA est intégré au Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Rhône Méditerranée Est et une convention avec Météo-France permet de connaître à

l'échelle du bassin-versant 24h à l'avance les précipitations attendues.

### PROTECTION

Des dispositions spécifiques ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) « inondations » ont été établies par le Préfet et prévoient l'organisation des secours en cas d'une inondation majeure touchant plusieurs communes.

Au niveau communal, le maire déclenche son plan communal de sauvegarde pour assurer la sauvegarde de la population. Un système d'appel en nombre permettant d'avertir les personnes situées en zone inondables en cas de crue a été mis en place.

## Pour en savoir plus...

- www.prim.net**  
 site portail thématique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs
- www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr**  
 site de la préfecture des Alpes-Maritimes
- www.mementodumaire.net**  
 site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**  
 site du serveur national d'annonce des crues
- www.cypres.org**  
 site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## Consignes générales face à une inondation

### AVANT : S'organiser et anticiper

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas aller chercher sa voiture dans un parking , garage ou un souterrain

### APRÈS : Respecter les consignes

- Aérer,
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



fermez portes,  
fenêtres,  
soupiraux,  
aérations



fermez le gaz  
et l'électricité



montez à pied  
dans les étages



écoutez la radio  
respectez les  
consignes des  
autorités



n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

### Le risque mouvement de terrain sur Gars et les derniers évènements

La commune de Gars présente un relief accidenté sur une grande partie de son territoire communal. Sa géomorphologie et sa géologie la rendent particulièrement sensible aux chutes de blocs, aux glissements de terrain et au ravinement.

L'ensemble des secteurs situés à l'aval de falaises ou d'affleurements rocheux est sensible aux chutes de blocs. C'est le cas du village, des versants du Mont de Gars ou de l'aval de la Montagne de Charamel.

Le versant en rive droite de l'Estéron est sensible aux glissements de terrain.

Le secteur des Grouissières est touché par du ravinement.

### MESURES DE PREVENTION PRISES SUR GARS

#### PREVENTION

Aucun Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain n'existe sur la commune.

#### PROTECTION

Des travaux de protection ont été réalisés au niveau de la RD84 qui dispose d'un grillage plaqué pour protection contre les chutes de blocs.

### Pour en savoir plus...

- › [www.prim.net](http://www.prim.net)  
site portail thématique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire dédié à la prévention des risques majeurs
- › [www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)  
site de la préfecture des Alpes-Maritimes
- › [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)  
base de données nationales sur les cavités souterraines
- › [www.bdmyt.net](http://www.bdmyt.net)  
base de données nationales sur les mouvements de terrain
- › [www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)  
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux
- › [www.cypres.org](http://www.cypres.org)  
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## Consignes générales face à un mouvement de terrain

### AVANT : S'organiser et anticiper

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT : Se mettre à l'abri

#### EN CAS D'ÉBOULEMENT

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### EN CAS D'EFFONDREMENT

##### À l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

##### À l'extérieur

- S'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : Respecter les consignes

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

#### CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

##### EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES



**Pendant**  
**à l'intérieur**  
abritez-vous sous un meuble solide  
éloignez-vous des fenêtres



**à l'extérieur**  
rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



**Après**  
**à l'intérieur**  
fermez le gaz et l'électricité



éloignez-vous de la zone dangereuse  
rejoignez le lieu de regroupement



**à l'extérieur**  
évacuez les bâtiments n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



respectez les consignes des autorités

##### EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL



**à l'intérieur**  
évacuez les bâtiments n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



**à l'extérieur**  
éloignez-vous de la zone dangereuse  
rejoignez le lieu de regroupement



respectez les consignes des autorités

## LES PHENOMENES CLIMATIQUES DE GRANDE AMPLEUR

### Qu'est-ce qu'un phénomène climatique de grande ampleur ?

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes. Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

### Les derniers évènements climatiques

Tempête de 1999, canicule de 2003, évènements neigeux en 2010.

## MESURES DE PREVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PREVISION

Des cartes de vigilance météorologique sont élaborées chaque jour par Météo France. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont : les vents violents, les orages, les pluies, le grand froid, la canicule, les avalanches et les neiges et verglas.

Les médias relayent l'information dès que les plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Le niveau de vigilance se base sur le code de couleur suivant :

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier  
**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux  
**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux  
**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.prim.net/](http://www.prim.net/) : site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement

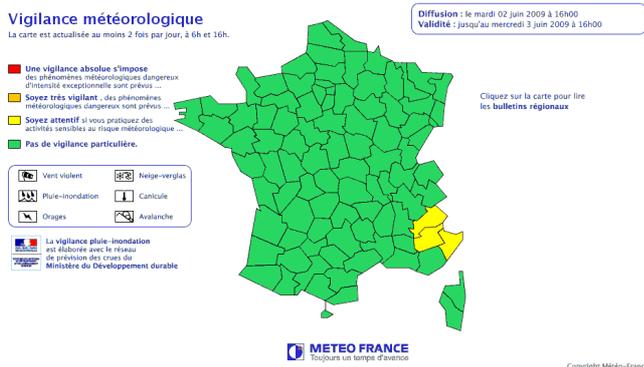
[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/) : site de la Préfecture des Alpes Maritimes

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil> : site de vigilance météorologique de Météo France

[www.cypres.org/](http://www.cypres.org/) : site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes Côte-d'Azur

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.



### PROTECTION

Déclenchement du dispositif ORSEC spécialisé « grand froid », canicule...

## Consignes générales face à un risque climatique

### En cas de neige ou de verglas

#### AVANT

- Consulter les cartes de vigilance de Météo France
- S'organiser afin de pouvoir demeurer chez soi plusieurs jours

#### PENDANT

- Eviter de prendre la route.
- Ne pas stationner sous des lignes électriques.
- Suivre les consignes des autorités.
- Ne pas s'exposer pas inutilement au froid.

### En cas de canicule

#### AVANT

- Consulter les cartes de vigilance de Météo France

#### PENDANT

- Limiter les exercices physiques
- Privilégier les endroits ombragés, se rafraichir, boire de l'eau

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, somnolence, soif intense, confusion, téléphoner rapidement au centre 15

### En cas de tempête ou de vents violents

#### AVANT

- Consulter les cartes de vigilance de Météo France

#### PENDANT

- Ranger les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Limiter au maximum ses déplacements.
- Débrancher les appareils électriques et antennes de télévision
- Ne pas se promener en forêt
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

## LE RISQUE SISMIQUE

### Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France est divisée en cinq zones sismiques :

- la Zone de sismicité 1 est classée "très faible"
- la Zone de sismicité 2 est classée en "faible"
- la Zone de sismicité 3, en "modérée"
- la Zone de sismicité 4 est classée en "moyenne"
- la Zone de sismicité 5, en "forte" (Guadeloupe et Martinique).

### Le risque sismique au niveau local et les derniers évènements

La commune se trouve en zone de sismicité 4, risque moyen. Des séismes ont été recensés dans le bassin grassois notamment le séisme du 7 avril 2014, d'une magnitude de 5,1 sur l'échelle de Richter, qui a été largement ressenti par la population.

### MESURES DE PREVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

#### PREVENTION

La prévention passe par l'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale et des phénomènes précurseurs permettant une prédiction à plus ou moins long terme. Le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF) diffuse les données collectées par les sismomètres en temps réel, ce qui permet d'améliorer la connaissance des aléas régionaux, voire locaux.

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Les normes parasismiques actuellement en vigueur (PS92) seront remplacées par l'Eurocode 8, ensemble de normes européennes pour la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre des bâtiments et des structures de génie civil.

L'Eurocode 8 et le nouveau zonage devraient rapidement entrer en application.

La mise en place d'un programme national de prévention : le Gouvernement a engagé entre 2005 et 2010, un programme national de prévention du risque sismique. L'objectif est de réduire la vulnérabilité au risque sismique.

#### PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

### Pour en savoir plus...

» [www.prim.net](http://www.prim.net)  
site portail thématique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs

» [www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr) : site de la préfecture des Alpes-Maritimes

» [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)  
site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique

» [www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)  
site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux

» [www.cypres.org](http://www.cypres.org)  
site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## Consignes générales face à un séisme

### AVANT : S'organiser et anticiper

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,

### PENDANT : Rester où l'on est

- **A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- **A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
  - Se protéger la tête avec les bras,
  - Ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : Respecter les consignes

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### Pendant à l'intérieur



abritez-vous sous un meuble solide

### à l'extérieur



éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres,...

### Après à l'intérieur



fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



évacuez les bâtiments n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



écoutez la radio respectez les consignes des autorités

### à l'extérieur



ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT

## LE RISQUE TMD

### Qu'est-ce qu'un risque TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle

d'une fuite (citerne ou canalisation de transport),

- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

### Le risque TMD sur Gars et les derniers évènements

Gars est traversée par des axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses. La commune est concernée par le risque lié au transport routier de matières dangereuses. L'axe majeur est la RD84 et dans une moindre mesure toute la commune est concernée par ce risque (livraison de fuel domestique, de gaz, chez les particuliers).

La commune n'a pas connu d'incident significatif ces dernières années.

## MESURES DE PREVENTION PRISES SUR GARS

### REGLEMENTATION ET CONTROLE

LE TRANSPORT ROUTIER est assujéti à l'arrêté ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) : la formation des personnels de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés, UNE RÉGLEMENTATION appropriée de la circulation dans la commune.

### PROTECTION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- la convention « TRANSAID », signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD,

- le dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques TMD des Alpes-Maritimes.

- Pour en savoir plus

<http://www.prim.net/> : site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement

<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/> : site de la Préfecture des Alpes Maritimes

<http://www.mementodumaire.net/> : site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux

<http://www.cypres.org/> : site d'information sur les risques majeurs en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



**rentrez rapidement  
dans le bâtiment en  
dur le plus proche**



**fermez et calfeutrez  
portes, fenêtres  
et ventilations  
éloignez-vous-en**



**écoutez la radio  
respectez les  
consignes des  
autorités**



**n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer**



**ne fumez pas**

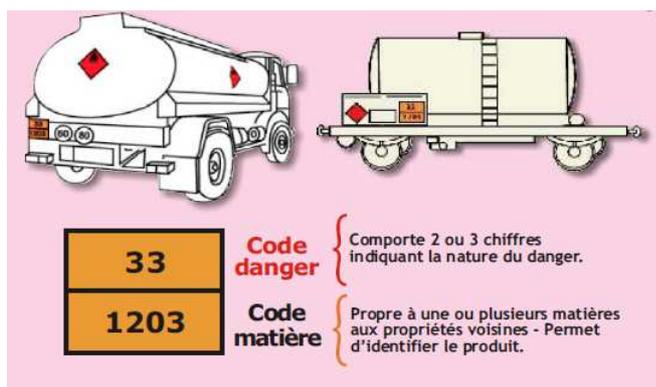


**ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours**

## Consignes générales face à un risque TMD

### AVANT : Savoir identifier (1)

- un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).



### PENDANT : Se mettre à l'abri

- Si on est témoin d'un accident : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.
- en cas de fuite de produit :
  - o rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
  - o ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
  - o ne pas fumer.
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### APRÈS : Respecter les consignes

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

#### (1) Codes DANGER

1 matières explosibles	6 matières toxiques
2 gaz	7 matières radioactives
3 liquides inflammables	8 matières corrosives
4 solides inflammables	9 réaction violente spontanée
5 comburants ou peroxydes	

0 : absence de danger

X danger de réaction avec l'eau

Chiffre doublé : intensification du danger

# PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Protégez vos proches avec le plan familial de mise en sûreté

Face à une catastrophe majeure vous aurez peu de temps pour réagir et vous serez seul face à la crise avant que n'interviennent les services de secours.

La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !

## AIDE - MÉMOIRE POUR ÉLABORER LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

### 1/ Gardez le contact avec vos proches

- Choisissez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille pourriez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter temporairement. Optez pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de chute".
- Faites une liste de ses coordonnées (domicile, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de cette personne à leurs établissements scolaires. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, servez-vous le moins possible du téléphone et écoutez vos conversations afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience, recomposer régulièrement les numéros ou envoyer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont engorgées en situation d'urgence mais, parfois, les courriels parviennent à leur destinataire.

### 2/ Décidez d'un point de ralliement

- Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement loin de votre domicile vous fera gagner du temps et créera moins de confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués.
- Pensez aussi à vos animaux de compagnie qui ne sont pas admis dans les abris d'urgence et certains hôtels.

### 3/ Préparez un kit de survie en cas d'urgence

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (fourre-tout ou petite poubelle en plastique) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, autosuffisants pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle.

**Le kit devrait contenir les articles suivants :**

- Les produits destinés aux besoins particuliers de certains membres de votre famille (préparations lactées pour nourrissons ou articles nécessaires aux personnes handicapées ou âgées),

- Des articles de premiers soins (pansements, sparadrap, antibiotiques, serviettes antiseptiques, épingles de sûreté, nettoyant ou savon, compresse froide, solution pour douche oculaire, coton tige, gants jetables et masque protecteur, tampons de gaze, eau oxygénée, baume à lèvres, ainsi que les médicaments sous ordonnance),
- Des vêtements de rechange (y compris chaussures) pour chaque membre de la famille,
- Des bougies, des allumettes ou un briquet,
- Un sac de couchage ou des couvertures pour chaque membre de la famille,
- Une lampe de poche et des piles,
- Une radio fonctionnant à piles avec des piles de rechange,
- Du ruban adhésif large et une paire de ciseaux,
- Des aliments non périssables ne nécessitant pas de cuisson (à remplacer annuellement),
- De l'eau embouteillée,
- Prenez de quoi vous occuper tranquillement. Préférez les jeux ou objets ne produisant pas d'odeur (cartes, dés...),
- Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels,
- Des outils de base (marteau, pince/clé anglaise, divers tournevis et fixations, gants de travail),
- Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile.

#### **4/ Protégez aussi vos documents importants**

Carte d'identité, passeport, livret de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche...), diplôme, carte grise, police d'assurance, impôts, titre de propriété, procuration, testament, relevés bancaires...

Faites-en des copies et conservez-les dans un endroit sûr.